

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
SCoT DES VOSGES CENTRALES
Séance du 12 octobre 2022**

Le Comité du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, dûment convoqué le 5 octobre 2022, s'est réuni le 12 octobre 2022 au Centre des Congrès à Epinal à 18h00, sous la présidence de Michel HEINRICH.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BABOUHOT

La convocation a été adressée le 5 octobre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Validation du Procès-Verbal du 2 février 2022

- 1. Approbation des Statuts**
- 2. Convention d'occupation des locaux**
- 3. Réforme des règles de publicité des actes**
- 4. Document unique d'évaluation des risques professionnels**
- 5. Taux de promotion pour les avancements de grade**
- 6. Nouvelle convention de valorisation des CEE**
- 7. Autorisation d'engager un Plan Paysage**
- 8. Avis sur le PLU de Dompierre**
- 9. Questions diverses**

Informations complémentaires :

- ✓ Date des prochaines réunions de Bureau et de Comité Syndical**

Titulaires Présents : 64

ALÉMANI	Roger	MALIVERNAY	Bénédicte
ALLAIN	Francis	MARANDEL	François
ANDRES	Dominique	MARCOT	Véronique
AUBRY	Gérard	MARTINET	Jean-Luc
BABOUHOT	Nathalie	MATHIEU	Jean-Paul
BARBAUX	Marc	MULLER	Stéphanie
BARETH	Jeaninne	PAYOT	Yannick
BEDON	Julie	PERRIN	David
BŒUF	Patrick	PERRIN	Luc
BŒUF	Stéphane	POIRIER	Stéphanie
BOUTIN	Jean-Luc	POTHIER	Julien
BRAUN	Nicolas	PRETOT	Jean-Pierre
CHERRIER	Didier	RAMBAUT	Patrick
CHRISTOPHE	Catherine	RAYEUR-KLEIN	Laurence
COLIN	Gérard	SERIEYS	Marie-Christine
COMESSE-DAUTREY	Colette	SOLTYS	Philippe
DUBOIS	Gilles	THIERY	Jean-Luc
FERRATIER	Philippe	THIRIAT	Jean-Claude
FLEURENTIN	Karine	THOMAS	Dominique
FORTERRE	Michel	THOMAS	Jean-Louis
GAILLOT	Thierry	VALOIS	Christelle
GARION	Eric	VALSESIA	Jérôme
GAUTHIER	Cyrille	VAUBOURG	Jean
GEORGES	Patrick	VINCENT	Laurent
GITZHOFFER	Raymond		
GRANDMAIRE	Wilfrid		
GRANDVALLET	François		
GRASSER	Jacques		
GROSSE-CRUCIANI	Jordan		
GUELLAFF	Kévin		
HARPIN	Denis		
HAXAIRE	Cédric		
HEINRICH	Michel		
HUREL	Jacques		
HURIOT	Joris		
JEANDEL			
JEANPIERRE	Ghislaine		
JOLLET	Philippe		
JOUBERT	Gyslaine		
LANGEVIN	Anthony		
LAURENT	Annick		

Titulaires excusés qui ont donné une procuration : 15

BEGEL	Jean-Pierre	PRETOT	Jean-Pierre
CLAUDON	Philippe	ALEMANI	Roger
DELONG	Agnès	MALIVERNAY	Bénédicte
DEMIR	Emre	PAYOT	Yannick
DRAPP	Caroline	BEDON	Julie
DUFOUR	Carole	VALSESIA	Jérôme
DUGRAVOT	Pascal	VINCENT	Laurent
GREWIS	Vanessa	GUELAFF	Kévin
LABAT	Antoine	BRAUN	Nicolas
LASSERONT	Elisabeth	SERIEYS	Marie-Christine
LIENARD	Pascal	GRASSER	Jacques
PAGELOT	Dominique	HEINRICH	Michel
PAILLARD	Christelle	HAXAIRE	Cédric
TIMOTEO	Oreste	BARETH	Jeanine
VILMAR	Patrick	JOLLET	Philippe

Titulaires Excusés : 16

BECK	Benjamin	FRANÇOIS	Martine
BEGEL	Régine	LAGARDE	Daniel
BOIGEY-DIEMER	Marie	MENNECIER	Henri
CHAMPAGNE	Patricia	NARDIN	Patrick
CHRISMENT	Stéphane	PERONA	Emmanuelle
CROUVISIER	Gilles	RAJOIE	Fabien
DESCHASEAUX	Chantal	REMY	Philippe
DEL GENINI	Elisabeth	ZEGHMOULI	Camille

Titulaires Absents : 34

ANDRE	Sandrine	LOMBARD	Jean-noël
BALAUD	Eric	NICOLAS	Philippe
BEN OMRANE	Adel	OZCELIK	Mustafa
BOMBARDE	Yvan	PAGNI	Philippe
CHIARAVALLI	Danièle	PERREIN	Philippe
DEL MISSIER	Eric	PETIT	Christophe
DREVET	Frédéric	PIERRE	Clément
EMERAUX	Michel	RAFIKI	Afafe
FEVE	Annie	REMY	Alexandre
FOURNIER	Michel	RUGA	Roland
FRESSE	Didier	SCHUFFENECKER	Laurent
GARCIA	Franck	SEJOURNE	Yves
GIRON	Philippe	SMAINE	Margot
JOLY	Gérard	THOMAS	Jérôme
LARCHER	Philippe	VIDAL	Françoise
LARRIERE	Caroline	VIRTEL	François
LE GALL	Valérie-Anne		
LEVEQUE	Eric		

Suppléants présents participants aux votes : 3

DELEGUES TITULAIRE		DELEGUES SUPPLEANTS	
BARABAN	Olivier	MELINE	Stéphanie
COMBEAU	Jean-Michel	BOULANGER	Fanny
LAIBE	Jean-François	JACQUOT	Laurent

<p>- 1) <u>Approbation des Statuts</u></p> <p>Après avoir délibéré, le Comité Syndical,</p> <p>DÉCIDE :</p> <p>De modifier les statuts comme suit :</p> <p>Article 3 : Modification de l'adresse du siège social :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le siège social du Syndicat sera fixé au 1 avenue Dutac, 88000 EPINAL</p> <p>à compter du 12 octobre 2022</p> <p>PRECISE :</p> <p>Que la présente délibération sera transmise aux EPCI membres du syndicat mixte du SCoT afin qu'ils délibèrent à leur tour.</p> <p>Que la délibération sera également transmise à Monsieur le Préfet des Vosges.</p> <p>Que le Président est autorisé à exécuter la présente délibération et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter en conséquence, au terme de la consultation, la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales.</p>	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>
<p>- 2) <u>Convention d'occupation des locaux</u></p> <p>Après avoir délibéré, le Comité Syndical,</p> <p><u>DECIDE :</u></p> <p>D'APPROUVER les termes de la convention d'occupation des locaux ci-jointe entre le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales et la Communauté d'Agglomération d'Epinal,</p> <p>D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention correspondante.</p>	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>

<p>- 3) <u>Réforme des règles de publicité des actes</u></p> <p>Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide :</p> <p>1. d'adopter la modalité de publicité suivante :</p> <p>Publicité des actes du Syndicat par publication sous forme électronique, sur le site internet du syndicat.</p> <p>2. Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>
<p>- 4) <u>Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels</u></p> <p>Après avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE</p> <p>D'approuver le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.</p>	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>
<p>- 5) <u>Taux de promotion pour les avancements de grade</u></p> <p>-</p> <p>Après avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE</p> <p><u>Article 1 :</u> - de fixer à 100 %, à partir de l'année 2022, le ratio commun à tous les cadres d'emplois du Syndicat remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement.</p> <p><u>Article 2 :</u> Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.</p>	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>

<p>- 6) Nouvelle convention de valorisation des CEE</p> <p>Le Comité Syndical après en avoir délibéré,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'AUTORISER le Président</p> <p>A signer la convention ci-jointe avec les communes et les EPCI concernant le regroupement et le partenariat pour la valorisation des CEE,</p> <p>A signer la convention ci-jointe avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour définir les modalités de partenariat pour l'ingénierie</p>	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>
<p>- 7) <u>Autorisation d'engager un Plan Paysage</u></p> <p>Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et les compléments apportés par Monsieur Philippe Ferratier, Maire de Dompaire, ainsi que les interventions des délégués suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean-Louis Thomas et Monsieur Pierre Vial au sujet au sujet respectivement sur la prise en compte des carrières et des haies qui est bien prévue dans le diagnostic paysager, - - Madame Nathalie Babouhot au sujet de l'importance de bien articuler les problématiques urbaines et rurales à l'occasion de ce Plan de Paysages et de prendre en compte le patrimoine bâti culturel. <p>Le Comité Syndical,</p> <p>DECIDE d'engager un Plan de Paysages à l'échelle des Vosges Centrales,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À réaliser tous les actes afférant à la suite de cette action, • À déposer les dossiers de demandes de subventions liées à ce projet, à répondre à des appels à projets, notamment de l'Etat et de l'ADEME et à engager toutes les dépenses y afférant, • À imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits prévus au budget primitif à cet effet. 	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>

<p>- 8) <u>Avis sur le PLU de Dompaire</u></p> <p>Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et les compléments apportés Monsieur Philippe Ferratier, Maire de Dompaire, ainsi que l'intervention de Madame Nathalie Babouhot au sujet des zones humides demandant qu'il n'en soit pas fait mention dans l'avis car il n'y a pas de zones humides au sens de la loi sur l'eau dans la zone d'activité économique,,</p> <p>Après délibération, le Comité Syndical DECIDE :</p> <p>D'EMETTRE un avis favorable sous réserve de tenir compte des quelques remarques qui portent principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte de la règle de recul de 200 mètres en cas de construction de bâtiment agricole d'élevage en zone AC et la mention de limiter à un seul logement de fonction par exploitation, - une mention recommandant de recourir à des équipements de production d'énergies renouvelables et à l'utilisation des éco-matériaux et des matériaux bio-sourcés dans les Orientation d'Aménagement et de Programmation d'habitat. 	<p>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</p>
<p>- 9) <u>Questions Diverses</u></p> <p>Il n'y a pas de question diverse.</p>	

Validation du compte rendu :

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 2 février 2022 a été transmis avec les convocations.

N'appelant aucune remarque, le procès-verbal est arrêté et signé par le Président et le secrétaire de séance

Informations complémentaires :

Publications

Les derniers numéros d'infoSCoT et de Clim'Actu ont été diffusés et sont également téléchargeables sur le site du SCoT.

- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

✓ Première révision du SCoT

Concernant la première révision du SCoT, les délais de mise en compatibilité sont dépassés. Toutefois 62 procédures d'élaboration, de modification ou de révision ont été engagées dont :

- 5 modifications de PLU approuvées,
- 21 modifications notifiées au Syndicat avant enquête publique (18 PLU ou de 3 Cartes communales),
- 26 modifications ou révisions de documents en phase de travail (18 PLU et 8 cartes communales),
- Une modification de PLU au stade du recrutement du bureau d'études,
- 6 procédures déjà engagées avant l'approbation du SCoT (3 PLU et 3 Cartes communales).

Par ailleurs 18 documents (7 PLU et 11 Cartes communales) ont été considérés comme compatibles. 4 cartes communales ont été abrogées par des communes souhaitant revenir au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Désormais il est important de finaliser ces procédures dans les meilleurs délais.

✓ Seconde révision du SCoT

Concernant la seconde révision 16 communes ont un document d'urbanisme dans la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire :

- **7 PLU** : Domvallier, Hymont, Juvaincourt, Mattaincourt, Mirecourt, Poussay, Puzieux
- **9 cartes communales** : Ambacourt, Baudricourt, Oelleville, Maziro, Ramecourt, Thiraucourt, Valeroy aux saules, Villers, Vroville.

15 autres communes sont au RNU.

La réunion des maires concernés par la seconde révision, s'est tenue le 6 septembre dernier à Mirecourt en présence de Messieurs Yves Séguy, Préfet des Vosges et Gaël Rousseau, Sous-Préfet de Neufchâteau, de Madame Nathalie Babouhot, Président de la CC de Mirecourt-Dompaire et de Monsieur Michel Heinrich, Président du SCoT. Les services de l'Etat ont rappelé les obligations et le calendrier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT. Les délais d'achèvement sont d'un an pour les modifications de PLU ainsi que pour les révisions de cartes communales, et de 3 ans pour les révisions de PLU.

Madame Nathalie Babouhot s'est engagée à encourager l'accomplissement de ces procédures dans les meilleurs délais, notamment en proposant aux Maires un groupement de commande pour recruter un Bureau d'études début octobre.

Concernant la Communauté d'Agglomération d'Epinal, les deux communes concernées, Padoux avec un PLU et Sercoeur avec une carte communale sont en cours de procédure de mise en compatibilité. Dompierre est au RNU.

- Mise en œuvre du SCoT

✓ Suivi commercial

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a prévu les pôles commerciaux où doivent s'implanter les surfaces de ventes de plus 300 m². Il interdit l'installation de ces magasins en zones de captage de flux, c'est-à-dire sur les grands axes périphériques de circulation afin de ne pas affaiblir les centralités urbaines.

Les communes doivent transmettre au Syndicat toutes les demandes d'autorisations commerciales et d'urbanisme concernant les surfaces de plus de 300 m² et de moins de 1000 m² dans un délai de 8 jours après leur réception. Le Syndicat a en effet la possibilité de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commerce (CDAC) dans le délai d'un mois s'il estime que les prescriptions du SCoT ne sont pas respectées. Le passage en CDAC est obligatoire pour les implantations de plus de 1 000 m².

Depuis janvier 2022, un seul dossier est passé en CDAC le 17 septembre pour la création d'une extension au magasin Bricorama de Jeuxey, supérieure à 1 000 m², et compatible avec le SCoT.

Il est à noter que deux dossiers concernant l'enseigne ALDI, compris entre 300 et 1 000 m², ont été portés à la connaissance du Syndicat hors délais. L'un concerne un transfert de magasin dans la même commune à Xertigny et l'autre, une reconstruction sur place à Pouxoux, avec dans les deux cas une extension de surface.

Il est très important de ne pas oublier de notifier au Syndicat les demandes d'autorisations commerciales et les permis correspondants dans les délais règlementaires, même en cas de simple transfert ou de reconstruction. Pour mémoire, l'absence de notification au Syndicat peut fragiliser les projets pour vice de procédure. Un courrier de rappel sera envoyé aux maires.

Frédéric Enoch, chargé de mission du SCoT sur ces questions, est à votre disposition pour plus d'information.

✓ Suivi-évaluation du SCoT

Comme prévu dans le SCoT, un suivi-évaluation annuel de l'avancement de la mise en œuvre du SCoT est assuré en régie. Les réunions de restitution des travaux de suivi seront assurées comme suit dans les locaux du Syndicat :

- Groupe de travail Urbanisme : le Lundi 3 octobre de 16 à 18h,
- Groupe de travail Energie : le mercredi 26 octobre de 18h30 à 20h,
- Groupe de travail Environnement : le jeudi 27 octobre de 16 à 18h,
- Comité de Pilotage Politique : le 14 novembre de 14h30 à 16h30.

Un courrier d'invitation est envoyé aux délégués en charge du suivi de ces groupes de travail. Merci de bien noter ces dates.

✓ Etude du potentiel de parcours pédestres et cyclables

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, il a été proposé aux élus lors du Comité Syndical du 15 décembre 2021 de mener en régie, un travail d'analyse du potentiel des parcours pédestres et cyclables afin de développer la mobilité douce et active. Cette mission entre dans les 20 % d'équivalent temps plein de Thomas Peignard pour le Syndicat avec l'appui de l'équipe technique. Elle concerne dans un premier temps les communes de l'armature urbaine du SCoT. Lors de la prochaine réunion du groupe de travail Urbanisme, une présentation de l'état d'avancement sera faite. Des ateliers de discussion seront ensuite organisés avec les élus dans les secteurs géographiques du SCoT concernés.

(Présentation en séance par Thomas Peignard)

- Achèvement du Plan de mobilité de la CAE

Le Plan de mobilité de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants a fait l'objet des consultations formelles. **Ce plan doit être compatible avec le SCoT. Le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales a été associé à son élaboration mais n'a pas de vote d'avis formel à émettre.**

Pour information, Thomas Peignard va faire une rapide présentation de ce plan en séance du Comité Syndical. Ce plan comporte un diagnostic et un plan d'actions répartis selon six grandes orientations :

- Action 1 / Renforcer les centralités du territoire à travers les documents d'urbanisme
- Action 2 / Définir et mettre en œuvre un nouveau schéma des transports
- Action 3 / Aménager et animer les gares pour les rendre plus confortables
- Action 4 / Mailler le territoire d'itinéraires confortables, sécurisés et attractifs pour la marche et le vélo (schéma des modes actifs)
- Action 5 / Accompagner le développement des véhicules décarbonnés
- Action 6 / Accompagner le développement des services et commerces itinérants

- **Restitution des travaux des stagiaires**

Trois stagiaires ont été accueillis cette année par le Syndicat :

- **Madame Ilona Toussaint**, étudiante en master 2^{ème} année de Géographie à Nancy qui a travaillé sur le thème des mutations foncières dans le domaine agricole et environnemental. Elle a notamment réalisé une abondante cartographie sur l'agriculture par secteur géographique dans la perspective de développer le maraîchage et la vente directe.

- **Monsieur Florian Amet**, également étudiant en master 2^{ème} année de Géographie à Nancy a identifié les formes urbaines les plus exposées à la vacance actuelle et future, notamment dans les lotissements vieillissants. Il a également réalisé un important travail cartographique.

- **Monsieur Louis Debuf**, étudiant en master 1^{ère} année de Géographie à Nancy a travaillé sur les continuités écologiques et a réalisé un état des lieux des haies en 2014.

Ces travaux vont permettre d'enrichir les outils de suivi-évaluation du SCoT. Une présentation de ces travaux est prévue en séance du Comité Syndical par l'équipe technique du Syndicat car ces stagiaires ne sont pas disponibles pour restituer eux-mêmes leurs travaux.

Un FlashInfo n°22 a notamment été diffusé sur le thème des haies. Il est aussi téléchargeable sur le site du SCoT.

(Présentation technique par Messieurs Frédérique Enoch et Martin Vala)

- **Coopération interSCoT Sud Meurthe-et-Moselle /Vosges Centrales**

Une mission a été engagée avec la métropole Sud Lorraine qui se déroule en deux temps :

- **une première phase sous la forme d'un séminaire de partage des enjeux de report du fret routier vers les modes fluviaux et ferroviaires, initié par la Métropole Sud Lorraine pour sensibiliser les élus à ces questions d'actualité,**

- une seconde phase qui organisera des ateliers locaux de rencontre entre les élus, de part et d'autre des limites administrative de deux SCoT, sur des thématiques transversales plus larges (armature urbaine, mobilité, commerce, habitat, environnement...) afin de faciliter la mise en cohérence interSCoT.

Le séminaire sur le fret s'est tenu à Messein, le 14 juin 2022. Conçu et animé par l'Agence SCALEN, il a donné lieu à une présentation très intéressante des enjeux à l'échelle locale, régionale mais aussi internationale, s'appuyant sur le témoignage d'acteurs du transport du fret. Un résumé figure en dernière page de l'infoSCoT du second semestre. Le powerpoint est téléchargeable sur le site du SCoT.

Cet échange sera particulièrement utile pour le futur DAAC qui devra inclure un volet logistique. Contrairement à ce qui a été annoncé en février dernier, la révision du DAAC ne peut s'engager sans réviser l'ensemble du SCoT. C'est pourquoi elle est reportée et sera engagée lors de la mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET.

La seconde phase de travaux InterSCoT se déroulera en début d'année prochaine.

- Les nouvelles de la FédéSCoT

La prochaine conférence InterSCoT Grand Est se tiendra le 10 octobre prochain de 9h30 à 13 h à Metz. L'ordre du jour portera sur les propositions communes des SCoT à la Région Grand Est afin de territorialiser l'effort de réduction de la consommation foncière pour atteindre « Zéro artificialisation Nette en 2050 » et une réduction de 50 % en 2030 par rapport à la période 2011-2020.

Le thème de la révolution de l'aménagement du territoire qui a été débattu lors des dernières Rencontres Nationales des SCoT à Besançon en juin vient de faire l'objet du dossier du dernier InfoSCoT qui vous a été transmis. Le sujet sera à nouveau abordé lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération sera organisée le jeudi 24 novembre à Paris.

Les prochaines rencontres Nationales des SCoT se tiendront à Nimes les 15 et 16 juin 2023 sur le thème « Planifier dans l'incertitude pour faire face aux risques »

- Voyage d'étude à Blois

Le territoire du SCoT du Blaisois et la Communauté d'agglomération Agglopolys de Blois présentent une politique de gestion du foncier économique très intéressante, qui prend en compte l'environnement et le Paysage.

C'est pourquoi il est proposé d'organiser une journée de visite sur place le vendredi 25 novembre prochain sous réserve de confirmation.

Le départ serait organisé en voiture ou en mini bus depuis Epinal le jeudi 24 novembre en fin après-midi avec une nuit sur place et le retour est prévu le vendredi 25 novembre en fin de soirée.

Merci aux personnes intéressées de prendre contact avec le Syndicat très rapidement.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Réunion du Bureau

Mardi 29 novembre 2022 à 17h00

Salle RDC Maison de l'Habitat et du Territoire

1 avenue Dutac à Epinal

Comité Syndical :

Mardi 13 décembre 2022 à 18h00

Salle des Conférences

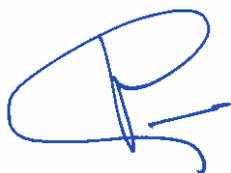
Centre des Congrès à Epinal

**Séance du Comité Syndical
En date du 12 octobre 2022**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 10/2022	Approbation des Statuts	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 11/2022	Convention d'occupation des locaux	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 12/2022	Modalités de publicité des actes du Syndicat	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 13/2022	Approbation du Document unique et Programme Annuel de Prévention	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 14/2022	Détermination des taux de promotion	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 15/2022	Nouvelle Convention de Valorisation des CEE	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 16/2022	Autorisation d'engager un Plan Paysage	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Délibération n° 17/2022	Avis sur le PLU de Dompaire	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Président,



Michel Heinrich

Le secrétaire de séance,



Nathalie BABOUHOT

